

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL649

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 27

À l'alinéa 26, après le mot :

« ou »,

insérer les mots :

« , à défaut, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.